

N° 20

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du Samedi 26 Décembre 1914

	Pages
Conseil municipal :	
Secours aux sinistrés du bombardement	532
Administration municipale :	
Impression et vente de l'organe le « Bulletin de Lille »	558
Bail :	
Cuisine populaire rue d'Avesnes	533
Administrations diverses :	
Contribution de guerre et ravitaillement des troupes allemandes	559
Bâtiments communaux :	
Assurances — Nouveau Théâtre	553
Théâtre. — Marbrerie : remboursement du 10 ^e de garantie	559

Voirie :	
Emprises. — Suppression.	533
Enseignement des Beaux-Arts :	
Ecole des Beaux-Arts. — Subvention de l'Etat	534
Enseignement secondaire :	
Lycée Fénelon. — Budgets et Comptes	534
Bourses et Subsidés : année 1914-1915	554
Enseignement primaire :	
Ecole pratique d'Industrie. — Subvention de l'Etat	558
Assistance :	
Vieillards, infirmes et incurables	548
Familles nombreuses	549
Femmes en couches	550
Bureau de Bienfaisance :	
Budgets et Comptes	535
Budget primitif pour l'Exercice 1915	558
Hospices :	
Budgets et Comptes	553
Œuvres diverses :	
Œuvres de gouttes de lait. — Répartition	535
Recettes :	
Receveur municipal. — Traitement. — Revision	535
Dépenses :	
Contribution de guerre et Ravitaillement des troupes allemandes	559
Crédits supplémentaires	541
Avances aux Communes, aux Etablissements publics et Chemin de fer du Nord	536

Budgets et Comptes :

Budget de l'Exercice 1914 542

Emprunts :

Emprunt contracté au Crédit du Nord. — Remboursement 543

Emprunt aux Banques. — Ouverture de crédit 543

Sapeurs-Pompiers :

Caisse des retraites 553

Secours et indemnités 544-545

Caisse des retraites :

Octroi. — Veuve Serrure. 545

— Legrand 545

Indemnités et Secours :

Octroi. — Fourcroy 547

Enseignement. — M^{me} Perrin 547



L'an mil neuf cent quatorze, le Samedi vingt-six Décembre, à cinq heures trente du soir, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lille.

Présidence de **M. Charles DELESALLE**, Maire.

Secrétaire : **M. OVIGNEUR**, Conseiller municipal.

Présents :

MM. Ch. DELESALLE, CREPY-SAINT-LÉGER, REMY, LIÉGEOIS-SIX, DUBURCQ, BAUDON, BRACKERS-D'HUGO, DRUEZ, OVIGNEUR, LEGRAND-HERMAN, LESOT, SOCKEEL, BUISINE, RICHEBÉ, BARÉ, DUCASTEL, LELEU, BOUTRY, LESSENNE et GUISELIN.

Excusés :

MM. DAMBRINE, DELOS, DUPONCHELLE, BINAULD, COILLIOT, BARROIS, GOBERT et DANIEL Léonard.

Sous les drapeaux :

MM. LAURENGE, GOSSART, DANIEL Désiré, COUTEL, VALDELIÈVRE, PARMENTIER, WAUQUIER et GRONIER.

M. LE SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Après le bombardement des 11 et 12 Octobre, l'Administration municipale a décidé de donner un secours journalier de 1 fr. par adulte et 0.50 c. par enfant à tous les sinistrés se trouvant dans le besoin.

Les dépenses faites à ce titre s'élèveront, au 31 courant, à la somme de 170.000 fr.

Nous vous demandons de ratifier les décisions que nous avons prises en faveur des malheureux, et de voter un crédit de 170.000 fr. à inscrire dans les comptes de l'Exercice courant.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 170.000 fr. à prélever sur les ressources de l'Exercice 1914.

1327

—
Secours
aux sinistrés
du
bombardement.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Pour établir une Cuisine populaire, la Ville a loué à M. Defferez-Diérichx, négociant à Lille, rue du Priez, 5, un magasin sis à Lille, rue d'Avesnes, 25, pour servir de Cuisine populaire.

Cette location serait faite pour une année, du 1^{er} Octobre 1914, résiliable chaque mois, et moyennant un loyer annuel de 700 fr., payable par trimestre et d'avance.

La Ville n'aurait à sa charge que l'abonnement aux eaux et la vidange des fosses d'aisance.

Nous vous prions de passer acte de cette convention.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Par délibération du 25 Septembre 1914, vous avez autorisé M. Frappart, tenancier du restaurant Divoir, à transformer son enseigne du Marché-aux-Poulets, 17, sur la façade de son immeuble vers la rue des Bons-Enfants, moyennant une redevance annuelle de 30 fr.

Le restaurant Divoir ayant été détruit lors du bombardement, il y a lieu de supprimer ladite redevance.

D'autre part, dans votre séance du 25 Septembre 1914, vous avez autorisé la pose d'écussons :

- 1^o Rue Gambetta, 169, Detourmignies, redevance 13 fr.
- 2^o Rue des Ponts-de-Comines, 17, Bisman, redevance 26 fr.

Ces deux immeubles ayant été incendiés lors du bombardement, il y a lieu de supprimer ces redevances.

Adopté.

1328

—
*Prise en bail.
Cuisine populaire
rue d'Avesnes.*

1329

—
*Emprises.
Suppression.*

1330
—
*Ecole
des Beaux-Arts.
Subvention
de l'Etat.*

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts a accordé à l'Ecole des Beaux-Arts de notre Ville une somme de 100 fr. destinée à être convertie en une bourse d'études en faveur du meilleur élève.

Nous vous prions, Messieurs, d'admettre cette somme en recette et d'ouvrir un crédit de même importance, dont l'emploi sera réglé ultérieurement par la Commission administrative de l'Ecole.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, admet en recette la somme de 100 fr. et vote un crédit d'égale importance.

1331
—
*Lycée Fénelon.
Budgets et Comptes.*

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M^{me} la Directrice du Lycée Fénelon nous a fait parvenir, avec les pièces réglementaires à l'appui :

- 1^o Le Compte d'administration de l'Exercice 1913 pour l'Internat municipal ;
- 2^o Le Budget supplémentaire pour l'Exercice 1914 ;
- 3^o Un Dossier de demandes de remise d'ordre.

Le Compte administratif se solde par un excédent de recettes de 4.717 fr. 28 et il n'a pas dû être fait appel aux subventions communales prévues pour équilibrer les recettes et les dépenses.

Les comptes de l'Internat sont bien tenus et nous vous demandons de les approuver.

Nous vous proposons également d'approuver le Budget supplémentaire s'élevant en recettes et en dépenses à 1.450 fr., ainsi que les demandes de remises d'ordre qui sont justifiées par des certificats médicaux.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, admet en recettes la somme de 1.450 fr. et vote, en dépenses, un crédit d'égale importance.

Rapport de M. le Maire

1332

MESSIEURS,

*Bureau
de Bienfaisance.
Budgets et Comptes.*

La Commission administrative du Bureau de Bienfaisance nous a fait parvenir :

- 1^o Le Compte administratif de l'Exercice 1913 ;
- 2^o Le Compte de gestion du Receveur pour l'Exercice 1913 ;
- 3^o Le Budget supplémentaire pour l'Exercice 1914.

Ces documents n'ont donné lieu à aucune observation et nous vous demandons de les approuver.

Avis favorable.

Rapport de M. le Maire

1333

MESSIEURS,

*Œuvres
de Gouttes de Lait.
Répartition.*

Sous l'article 130 du Budget de 1914 est inscrit un crédit de 3.000 fr. pour subside aux Œuvres de Gouttes de lait.

Conformément aux précédents, nous vous proposons de répartir cette somme de la façon suivante :

- 2.000 fr. à l'Œuvre lilloise des Consultations de nourrissons ;
- 500 fr. à la Consultation de nourrissons « Léonard Danel » ;
- 500 fr. à la Ligue de Protection de l'Enfance.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

1334

MESSIEURS,

*Receveur municipal
Traitement.
Revision.*

M. le Préfet nous a communiqué, pour avis, le décompte devant servir de base à la revision du traitement du Receveur municipal.

Cette revision est de droit.

Le traitement actuel du Receveur municipal est de 31.742 fr.

Le décompte, établi pour servir de base à la revision de ce traitement, décompte approuvé par M. le Trésorier-Payeur général, a été reconnu régulier par le Service des Finances. Les recettes sur lesquelles ces

calculs sont basés rentrent bien toutes dans la catégorie des recettes ordinaires, et le décompte fixe le nouveau traitement à . . . 33.594 »

Soit une augmentation de 1.852 »

Le Receveur municipal doit supporter les frais de bureau jusqu'à concurrence du quart de son traitement, soit sur 33.594 fr. 8.398 50

Ces frais de bureau ayant été liquidés à la somme de . . . 20.800 »
par délibération du Conseil municipal du 16 Décembre 1913,

la part à la charge de la Ville serait donc, désormais, de . . . 12.401 50

Elle s'élevait précédemment à 12.864 50

Soit une différence de 463 »

L'Administration municipale vous propose un avis favorable.

Dans ces conditions, le crédit à inscrire au Budget primitif de 1915, pour la Recette municipale, s'établirait comme suit :

Traitement fixe	33.594 »
Part de la Ville dans les frais de bureau	12.401 50
Timbres des livres	250 »
Total	46.245 50

Adopté.

Rapport de M. le Maire

1335

Avances aux Communes, aux Etablissements publics et Chemin de fer du Nord.

MESSIEURS,

Le 7 Septembre dernier, M. le Préfet a pris l'arrêté dont la teneur suit :

Considérant que, par suite de l'état de guerre, la Ville de Lille peut se trouver, d'un moment à l'autre, sans aucune communication avec les services du Trésor et de la Banque de France.

Considérant qu'il est indispensable, en raison de ces circonstances, de prendre des mesures pour assurer le règlement des dépenses publiques :

ARRÊTONS :

Article premier. — M. le Maire de Lille est invité à faire payer, à titre d'avance, au moyen de bons communaux émis en vertu de la

délibération du Conseil municipal en date du 31 Août 1914, approuvée par nous le même jour, toutes les dépenses d'assistance à la charge de l'Etat et du Département, ainsi que les traitements des fonctionnaires de l'Etat et du Département.

Article 2. — Les avances faites par la Ville de Lille lui seront remboursées par l'Etat et le Département, chacun en ce qui le concerne, à la cessation des hostilités.

Les collectivités intéressées rembourseront également à la Ville de Lille les frais de service.

Article 3. — M. le Maire de Lille est également invité à faire l'avance, lorsque les communes limitrophes de Lille ne seront pas en état de faire elles-mêmes, des dépenses d'assistance concernant ces communes. Lesdites dépenses seront remboursées dans les conditions indiquées à l'article 2 précité.

Lille, le 7 Septembre 1914.

Le Préfet du Nord,

Signé : FÉLIX TRÉPONT.

Le 3 Octobre suivant, le Préfet nous écrit :

« Depuis l'ouverture des hostilités, toutes les communes ont, dans la mesure de leurs ressources, fait les plus louables efforts pour venir en aide aux familles des hommes mobilisés et à la population nécessiteuse.

» Mais aujourd'hui, nombre de communes rurales ont épuisé leurs fonds, de sorte que les Municipalités se trouvent dans l'impossibilité de continuer à assurer à leurs concitoyens les choses indispensables à l'existence.

» En raison de leur manque de crédit, la plupart de ces communes ne pourraient, comme vous avez été à même de le faire vous-mêmes, créer des bons d'émission pour remplacer le numéraire qui fait défaut. Il en résulte pour elles une situation d'une très réelle gravité qui a retenu mon attention et à laquelle il importe, dans un intérêt supérieur, d'apporter un remède urgent.

» Je me permets de faire appel, dans ce but, à votre dévoué concours.

» Les émissions de bons que vous avez faites avec mon autorisation ont mis à votre disposition des sommes importantes. Vous pourriez avancer aux communes qui n'ont pas des moyens financiers aussi

puissants que la vôtre une partie de ces sommes, qui vous serait remboursée par elles dès que les circonstances le permettront. S'il en était besoin vous pourriez d'ailleurs effectuer une nouvelle émission de bons.

» J'ai la conviction que vous mettrez le plus grand empressement à fournir le moyen de secourir nos compatriotes dont la détresse est si pénible, en avançant à leurs Administrateurs les sommes nécessaires. Il y a là une grande et belle œuvre de solidarité à accomplir.

» Je vous serais obligé de vouloir bien m'accuser réception de la présente lettre.

» *Le Préfet du Nord,*
» *Signé : FÉLIX TRÉPONT.* »

Et du 15 du même mois nous avons répondu :

« Par lettre du 3 courant, vous me faites connaître que, depuis l'ouverture des hostilités, toutes les communes ont, dans la limite de leurs ressources, fait les plus louables efforts pour venir en aide aux nécessiteux, mais que nombre de communes rurales ont épuisé leurs fonds et se trouvent dans l'impossibilité de continuer à assurer à leurs concitoyens les choses indispensables à l'existence.

» Vous me demandez, en raison de ce manque de crédit, d'avancer aux communes, au moyen de bons communaux dont vous avez autorisé l'émission, les sommes dont elles ont besoin, sommes qui seront remboursées à la Ville de Lille dès que les circonstances le permettront.

» Je souscris de grand cœur à votre proposition.

» La Ville de Lille entend ne réaliser aucun bénéfice sur ces opérations. Elle fera l'avance aux communes des sommes qui leur sont absolument indispensables et ne leur réclamera que les frais de service de l'émission des bons, correspondant à un intérêt de 2 % environ.

» Les Conseils municipaux auront à prendre les délibérations nécessaires pour garantir le remboursement à la Ville de Lille, après les hostilités, des sommes qu'elle aura avancées. Les délibérations comporteront le vote de centimes additionnels.

» Je suis heureux, Monsieur le Préfet, de pouvoir en la circonstance associer la Ville de Lille à la grande et belle œuvre de solidarité à laquelle vous voulez la convier.

» *Le Maire de Lille,*
» *Signé : CH. DELESALLE.* »

Beaucoup de communes nous ont demandé de leur faire des avances.

La Compagnie du Chemin de fer du Nord, représentée par M. Brochard, chef de gare de Lille, et par ses Ingénieurs, nous a également prié de lui avancer les sommes nécessaires pour secourir les femmes des employés absents.

Les caisses des retraites ouvrières ont sollicité notre concours financier pour faire face au paiement de leurs pensions.

Les Hospices et le Bureau de Bienfaisance de Lille ont demandé des sommes importantes pour les dépenses d'hospitalisation et les distributions de secours aux malheureux.

Enfin, la Caisse d'Epargne de Lille nous a prié de lui donner des fonds pour permettre à ses Caissiers de rembourser 50 fr. par quinzaine aux déposants.

Nous avons pu, jusqu'à présent, faire face à toutes ces demandes à l'aide de bons communaux, et les prêts que nous avons consentis s'élèvent, suivant détail ci-après, à la somme de 7.498.600 fr.

DÉSIGNATION DES COMMUNES ET ÉTABLISSEMENTS	DATES des Délibérations comportant engagement	MONTANT des PRÊTS	MONTANT TOTAL DES PRÊTS par Commune ou Établissement
Annappes	10 Novembre	50.000	250.000
	14 Décembre	200.000	
Annœullin	14 Décembre	50.000	50.000
Anstaing	6 Décembre	10.000	10.000
Ascq	11 Novembre	50.000	50.000
Bachy	3 Décembre	20.000	20.000
Bersée.	24 Novembre	30.000	30.000
Bourghelles	19 Novembre	6.000	6.000
Camphin-en-Pévèle	13 Décembre	30.000	30.000
Capingham	24 Novembre	20.000	20.000
Chéreng	30 Novembre	20.000	20.000
Cobrieux	20 Novembre	8.000	8.000
Comines	15 Décembre	300.000	300.000
Emmerin	15 Novembre	20.000	70.000
	10 Décembre	50.000	
Englos.	28 Novembre	10.000	10.000
Ennevelin	22 Novembre	20.000	20.000
Faches	23 Octobre	100.000	200.000
	8 Décembre	100.000	
Flers	24 Octobre	100.000	100.000
Forest.	12 Novembre	20.000	20.000
Frelinghien	3 Décembre	35.000	35.000
Fretin	18 Novembre	40.000	40.000
Genech	17 Novembre	18.000	18.000
Gruson	2 Décembre	6.000	6.000
Hallennes-lez-Haubourdin	25 Novembre	15.000	25.000
	28 Novembre	10.000	
Haubourdin	22 Novembre	150.000	150.000
A reporter.		1.488.000	1.488.000

DÉSIGNATION DES COMMUNES ET ÉTABLISSEMENTS	DATES des Délibérations comportant engagement	MONTANT des PRÊTS	MONTANT TOTAL DES PRÊTS par Commune ou Établissement
Report		1.488.000	1.488.000
Hellemmes	21 Octobre	200.000	425.000
	28 Novembre	225.000	
Houplin	1 Novembre	60.000	60.000
La Madeleine	24 Octobre	100.000	
	10 Novembre	100.000	400.000
	27 Novembre	200.000	
Lambersart	6 Novembre	200.000	400.000
	13 Décembre	200.000	
Lesquin	6 Novembre	10.000	30.000
	18 Novembre	20.000	
Lezennes	27 Octobre	40.000	40.000
Lomme	19 Octobre	70.000	
	2 Novembre	150.000	420.000
	13 Décembre	200.000	
Lompret	19 Novembre	10.000	30.000
	13 Décembre	20.000	
Loos	21 Novembre	250.000	250.000
Louvil	26 Novembre	6.000	6.000
Marcq-en-Barœul	12 Octobre	200.000	500.000
	26 Novembre	300.000	
Marquette	4 Novembre	100.000	200.000
	17 Décembre	100.000	
Mons-en-Barœul	20 Octobre	25.000	
	6 Novembre	60.000	185.000
	25 Novembre	100.000	
Mouchin	5 Décembre	20.000	20.000
Noyelles-lez-Seclin	27 Novembre	16.000	16.000
Pérenchies	7 Novembre	100.000	500.000
	14 Décembre	100.000	
Péronne-en-Mélantois	18 Novembre	3.600	5.600
	30 Novembre	2.000	
Quesnoy-sur-Deûle	4 Novembre	100.000	100.000
Ronchin	26 Octobre	100.000	200.000
	27 Novembre	100.000	
Sainghin-en-Mélantois	18 Décembre	60.000	60.000
Saint-André	20 Septembre	100.000	100.000
Santes	15 Décembre	15.000	15.000
Sequedin	26 Novembre	20.000	20.000
Templemars	11 Novembre	10.000	20.000
	28 Novembre	10.000	
Templeuve	9 Novembre	60.000	60.000
Tressin	7 Décembre	10.000	10.000
Vendeville	17 Novembre	10.000	10.000
Verlinghem	11 Novembre	50.000	50.000
Wambrechies	29 Octobre	100.000	200.000
	14 Décembre	100.000	
Wannehain	18 Novembre	4.000	4.000
Wattignies	6 Novembre	40.000	100.000
	5 Décembre	60.000	
Wavrin	21 Décembre	50.000	50.000
Escobecques	19 Décembre	8.000	8.000
Ville d'Orchies, par M. Tonnel, secrétaire de Mairie	Lettre préfet. 7 Nov. 1914	5.000	5.000
Compagnie du Chemin de fer du Nord	Diverses lettres	505.000	505.000
Caisse départ ^{le} des Retraites ouvrières	2 et 16 Nov. 1914	200.000	200.000
Caisse mutualiste d'Assurance pour le ser- vice des Retraites ouv. et paysannes, 23, rue de la Justice	19 Nov. 1914	6.000	6.000
Hospices de Lille	18 Nov. 1914	300.000	300.000
Bureau de Bienfaisance de Lille	14 Nov. 1914	500.000	500.000
Caisse d'Épargne de Lille	24 Nov. 1914	300.000	300.000
Totaux		7.498.600	7.498.600

Nous vous prions, Messieurs, 1^o de ratifier ces opérations ;
2^o d'ouvrir les crédits nécessaires dans le compte de l'Exercice courant ;
3^o d'admettre les mêmes sommes en recettes.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote, en recettes et en dépenses, la somme de 7.498.600 fr.

Rapport de M. le Maire

1336

Crédits
supplémentaires.

MESSIEURS,

Plusieurs crédits ouverts dans les comptes de l'Exercice courant seront dépassés en fin d'Exercice :

	Dépassements
Article 3. — Travaux auxiliaires	1.000 »
» 11. — Recette municipale	500 »
» 12. — Travaux municipaux	2.000 »
» 23. — Police	55.000 »
» 42. — Réseau téléphonique municipal	500 »
» 44. — Frais de fonctionnement du Service des Retraites ouvrières	1.000 »
» 93. — Traitements des agents préposés à la surveillance et à la manœuvre des ponts.	600 »
» 111. — Subvention au Bureau de Bienfaisance pour inhumation des indigents	2.000 »
» 123. — Fourneaux économiques	150.000 »
» 125. — Bataillon des Sapeurs-Pompiers	5.000 »
» 227. — Musée commercial	100 »
» 233. — Remboursement aux Membres du Conseil municipal des frais de voyage	1.000 »
Crédit supplémentaire. — Ravitaillement de la population	1.000.000 »
	<hr/>
	1.218.700 »

Nous vous prions, Messieurs, d'ouvrir des crédits supplémentaires d'égale importance à rattacher au Budget de l'Exercice courant.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote les crédits supplémentaires demandés et s'élevant à la somme totale de 1.218.700 fr. à prélever sur les ressources disponibles de l'Exercice 1914.

1337
—
Budget
de l'Exercice 1914.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

La balance du Budget que nous vous soumettons pour l'Exercice prochain se traduit comme suit :

Recettes ordinaires . . .	9.081.374 fr. 39	
Recettes extraordinaires . . .	2.553.598 fr. 46	11.634.972 fr. 85
Dépenses ordinaires . . .	8.758.694 fr. 60	
Dépenses extraordinaires . . .	2.874.783 fr. 71	11.633.478 fr. 31
Excédent des recettes . . .		1.494 fr. 54

Dans son ensemble, ce projet de Budget comporte des évaluations de recettes et de dépenses simplement égales aux chiffres arrêtés pour l'Exercice courant. C'est, en quelque sorte, un Budget d'attente qui devra être complété et amendé sur plusieurs points.

La répercussion des événements que nous traversons actuellement entraînera des diminutions de recettes et aussi de dépenses nouvelles sur lesquelles le Conseil municipal sera appelé à statuer, le moment venu.

Nous avons inscrit dans le projet du Budget des sommes suffisantes pour faire face aux dépenses d'assistance aux vieillards, infirmes, incurables, familles nombreuses et femmes en couches, et nous avons, en outre, fait figurer, parmi les dépenses extraordinaires, différents crédits pour les secours aux sinistrés du bombardement, les réquisitions de l'armée allemande, les dépenses diverses nécessitées par la guerre, les frais d'émission des bons communaux et le ravitaillement de la population.

Nous vous demandons de voter le Budget de 1915 tel qu'il est présenté, afin de créer les ressources indispensables au bon fonctionnement des divers services municipaux.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

1338

Emprunt contracté
au
Crédit du Nord.
Remboursement.

MESSIEURS,

L'émission des bons communaux nous a permis de rembourser, au Crédit du Nord, le montant de l'avance que cette Société avait bien voulu nous consentir pour le paiement de la contribution de guerre exigée par les Allemands.

L'avance était de	252.312 50
Les intérêts au taux de 5 % suivant compte courant s'élevant à	674 10
La dépense totale est donc de	<u>252 986 60</u>

Nous vous prions, Messieurs, de vouloir bien ouvrir dans les écritures de la Ville, un crédit d'égale importance.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 252.986 fr. 60 à prélever sur les ressources disponibles de l'Exercice 1914.

Rapport de M. le Maire

1339

Emprunt
aux Banques.
Ouverture de crédit.

MESSIEURS,

Pour faire face à toutes les éventualités, vous nous avez autorisé, dans votre séance du 24 Août dernier, à emprunter sans limitation les sommes dont la Ville aurait besoin, soit à la Banque de France, soit à tous autres établissements de crédit, soit à des particuliers, au taux fixé pour les avances de la Banque de France.

En conformité de cette décision, nous avons fait appel aux Banques lilloises pour payer la première somme de 200.000 fr., qui a été exigée par le Général Wahnschaffe, le 15 Octobre dernier.

Les banques ci-après ont répondu à notre appel ; elles nous ont avancé chacune 25.000 fr. :

Crédit du Nord, — Crédit Lyonnais, — Société générale, — Verley-Decroix et C^o, — Banque suisse et française, — Scalbert frères, — Joire, — Comptoir d'Escompte.

Nous venons, aujourd'hui, vous demander :

- 1° De ratifier cette opération ;
- 2° D'admettre en recettes la somme de 200.000 fr. ;
- 3° D'ouvrir un crédit de 201.150 fr. 63 pour le remboursement aux Banques des sommes qu'elles ont avancées, y compris les intérêts au taux consenti de 1 % l'an.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, admet en recettes la somme de 200.000 fr. et vote en dépenses un crédit de 201.150 fr. 63 à prélever sur les ressources disponibles de l'Exercice 1914.

Rapport de M. le Maire

1340

Sapeurs-Pompiers.
Secours.

MESSIEURS,

M. le Commandant des Sapeurs-Pompiers nous a adressé des demandes de secours en faveur de :

1° Le sergent Leclercq, de la 4^e Compagnie, blessé en service commandé ; incapacité de travail : 113 jours.

2° Le caporal Fauvarque, de la 1^{re} Compagnie, blessé en service commandé ; incapacité de travail : 45 jours.

3° Le 1^{er} servant Delepierre, de la 2^e Compagnie, blessé en service commandé ; incapacité de travail : 18 jours.

4° Le 1^{er} servant Marescaux, de la 4^e Compagnie, blessé en service commandé ; incapacité de travail : 22 jours.

5° Le sapeur Goemine, de la 1^{re} Compagnie, blessé en service commandé ; incapacité de travail : 30 jours.

6° Le sapeur Gabelles, de la 2^e Compagnie, blessé en service commandé ; incapacité de travail : 20 jours.

7° Le clairon Musclet, de la 1^{re} Compagnie, blessé en service commandé ; incapacité de travail : 10 jours.

Des certificats médicaux, dûment établis, constatent les blessures de

ces hommes qui ont droit, conformément à l'article 5 du règlement, à une indemnité de 4 fr. par jour, soit :

Pour le sergent Leclercq,	113 jours à 4 fr.,	soit.	452 »
» le caporal Fauvarque,	45 » » »		180 »
» le 1 ^{er} servant Delepierre,	18 » » »		72 »
» le 1 ^{er} servant Marescaux,	22 » » »		88 »
» le sapeur Goemine,	30 » » »		120 »
» le sapeur Gabelles,	20 » » »		80 »
» le clairon Musclet,	10 » » »		40 »

Nous vous proposons, Messieurs, de prélever ces indemnités sur la Caisse de Secours du Bataillon.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. Lebrun, lieutenant aux Sapeurs-Pompiers, a été tué en service commandé, le 4 Octobre 1914.

M. Aerts, capitaine au même corps, ainsi que le caporal Dottignies, ont été tués tous deux le 12 Octobre, pendant le bombardement.

Leurs veuves ont droit, en conformité de l'article 6 du règlement de la Caisse de Secours des Sapeurs-Pompiers, aux indemnités suivantes :

- 10.000 fr. à M^{me} Lebrun ;
- 10.000 fr. à M^{me} Aerts ;
- 6.000 fr. à M^{me} Dottignies.

Nous vous proposons, Messieurs, de décider l'imputation de ces dépenses sur les fonds de la Caisse de Secours des Sapeurs-Pompiers de la Ville de Lille.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. Eugène Serrure, Inspecteur d'octroi, en retraite, est décédé le 28 Septembre 1914, en possession d'une pension de 2.400 fr. dont il jouissait depuis le 1^{er} Juillet 1884 ; sa veuve, la dame Baudry Elisa-Marie,

1340 1

Sapeurs-Pompiers.

Indemnités à :

M^{mes} Aerts,
Lebrun,
Dottignies.

1341

Services
municipaux.

Liquidation
de pension.

Veuve Serrure
(Octroi).

née à Lille, le 6 Novembre 1829, sollicite le règlement de sa pension conformément à l'article 8 des Statuts de la Caisse des Retraites des Services municipaux.

Vu les extraits de l'Etat-Civil constatant :

1^o Que M. Serrure et ladite dame Baudry ont contracté mariage le 1^{er} Décembre 1851 ;

2^o Que M. Serrure est décédé le 28 Septembre 1914.

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation, ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Serrure.

Vu les Statuts de la Caisse des Retraites des Services municipaux desquels il résulte que M^{me} Serrure a droit à la moitié de la pension de son mari, soit $\frac{2.400 \text{ fr.}}{2} = 1.200 \text{ fr.}$

Nous vous prions, Messieurs, de régler la pension de M^{me} Serrure à 1.200 fr., à partir du 29 Septembre 1914, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. Legrand Georges-Joseph, préposé hors classe à l'Octroi, est décédé le 29 Octobre 1914. Il laisse une veuve, la dame Cormorant Zoé, qui sollicite le règlement de sa pension, conformément aux Statuts de la Caisse des Retraites des Services municipaux.

Nommé préposé de l'octroi le 1^{er} Septembre 1900, M. Legrand comptait au moment de son décès 14 ans, 1 mois et 29 jours de service avec un traitement moyen de 1.655 fr. 46 pendant les trois dernières années ; il aurait pu obtenir une pension de 390 fr. 76 calculée comme suit :

Pour 14 ans : 14/60 de 1.655 fr. 46	386 27
Pour 1 mois : 1/12 de 1/60 de 1.655 fr. 46	2 28
Pour 29 jours : 29/30 de 1/12 de 1/60 de 1.655 fr. 46.	2 21
	390 76

1341 1

Liquidation
de pension.
Legrand Georges
(Octroi).

Vu les extraits de l'Etat-Civil constatant :

1° Que la dame Cormorant est née le 5 Avril 1878 ;

2° Que ladite dame Cormorant et M. Legrand ont contracté mariage le 18 Mai 1901 ;

Que leurs enfants Jeanne-Marie et Madeleine sont nées respectivement les 1^{er} Mai 1897 et 5 Février 1907 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation, ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Legrand-Cormorant ;

Vu le règlement de la Caisse des Retraites, duquel il résulte :

1° Article 8. — Que M^{me} V^{ve} Legrand a droit à la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir son mari, soit $\frac{390\ 76}{2}$, soit 195 38

2° Article 9. — Que la pension de la veuve s'accroît d'un dixième pour chaque enfant âgé de moins de 18 ans, soit pour deux enfants, $195\ 38 \times 2 : 10$, soit 39 08

Total. 234 46

Nous vous proposons, Messieurs, de régler la pension annuelle de M^{me} V^{ve} Legrand à 234 fr. 46 et à dater du 30 Octobre 1914, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Le préposé d'octroi, Charles Fourcroy, atteint de bronchite chronique, est incapable d'exercer ses fonctions. Il a quitté le service le 31 Octobre et sollicite de l'Administration une indemnité compensative de ses versements à la Caisse des Retraites.

Le préposé Fourcroy ayant versé 236 fr. 59, nous vous demandons, Messieurs, conformément aux précédents, de lui allouer une indemnité équivalente à la moitié de ses retenues, soit une somme de 115 fr. à prélever sur l'article 17 du Budget ordinaire de l'Exercice 1914.

1342

Services
municipaux.
Indemnités
et Secours.

D'autre part, M^{me} Perrin, professeur à l'Ecole primaire supérieure de filles, depuis 1897, qui a été admise à faire valoir ses droits à la retraite, à partir du 1^{er} Octobre dernier, sollicite une indemnité de départ.

En raison des bons et loyaux services rendus par M^{me} Perrin, très méritante à tous points de vue, nous vous proposons, Messieurs, de lui allouer une indemnité de départ de 450 fr., à prélever sur l'article 206 du Budget ordinaire de 1914.

Adopté.

1343

—
Assistance
aux
vieillards, infirmes
et incurables.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Conformément à la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, le Bureau d'Assistance a dressé la liste des demandes qui lui ont été remises.

Elles se répartissent comme suit :

111 demandes d'assistance à domicile, concernant des personnes qui ont leur domicile de secours à Lille et 9 demandes concernant des personnes ayant leur domicile de secours dans d'autres communes.

J'ai l'honneur de soumettre cette liste à votre examen avec les dossiers des intéressés, et vous prie de bien vouloir l'approuver sauf en ce qui concerne :

Beck veuve née Dorville, 10 fr. au lieu de 20.

Byaen Ferdinand, 10 fr. au lieu de 20, vit en famille.

Cnudde femme Catry, 10 fr. au lieu de 20, vit en famille.

Debacker Gustave, 10 fr. au lieu de 20, aidé par ses enfants.

Debacker femme Vervenne, 10 fr. au lieu de 20, aidée par ses enfants.

Debecker Jacques, 15 fr. au lieu de 20, vit en famille.

Delvigne Désiré, 15 fr. au lieu de 20, n'est pas dénué de ressources.

Dubar Louis, 5 fr. au lieu de 20, a une pension de 180 fr.

Gruber Antoine, 5 fr. au lieu de 20, a une pension de 180 fr.

Roger veuve née Roger, 15 fr. au lieu de 20.

Briot veuve née Duboo, rejet, a une pension annuelle de 342 fr. des tabacs.

Deschemacker Emile, rejet, a une rente viagère de 750 fr. par an.

Infirmes.

Croquet Louis, refus, non infirme.

Delmarre femme Danguin, refus, aidée par le Bureau de Bienfaisance.

Desprez veuve née Debièvre, a une retraite ouvrière de 111 fr. 40.

Locquet Hubert, refus, peut travailler.

Pezin veuve née Godard, refus, non infirme.

Verhecken femme Dedecker, refus, non infirme.

Incurable.

Hollebecketetille, supprimer la pension de 20 fr., travaille.

DEUXIÈME PARTIE

Théry veuve Ratte, Alice, rejet.

et de décider que les admissions prononcées produiront leur effet à compter du 1^{er} Janvier 1915.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Conformément à la loi du 14 Juillet 1913, relative à l'assistance aux familles nombreuses, le Bureau d'Assistance a dressé la liste des demandes qui lui ont été remises.

Elles se répartissent comme suit :

1° — 14 demandes de la première partie, comprenant les chefs de famille ayant plus de trois enfants âgés de moins de treize ans ; cette liste représente 18 indemnités formant un total de . . . 135 fr. »

2° — 7 demandes de la première partie, comprenant les femmes ayant plus d'un enfant âgé de moins de treize ans ; cette liste représente 9 indemnités formant un total de . . . 67 fr. 50

1944

Assistance
aux familles
nombreuses.

3^o — 33 demandes de la première partie, comprenant 33 allocations supplémentaires formant un total de 247 fr. 50 et intéressant des personnes bénéficiaires déjà des dispositions de la loi.

Les listes comprennent 60 indemnités de 7 fr. 50, soit 450 fr.

Nous vous prions de vouloir bien les approuver.

Adopté.

1345

—
Assistance
aux
femmes en couches.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Conformément à la loi du 17 Juin 1913, complétée par la loi des finances du 30 Juillet 1913, nous avons envoyé à la Préfecture du Nord 237 demandes d'assistance aux femmes en couches qui, en raison de l'urgence, n'ont pu être soumises à l'instruction prévue par l'inscription sur la liste.

Ces demandes intéressent : M^{mes} Baillot Maria, Buisse née Ghiesmans Marguerite, Defreville Marie, Delannoy née Platel Emilienne, Delfosse Clotilde, Derveeun née Vandarys Martha, Devrière née Oosthuysse Madeleine, Dhallander née Benteyn Rosalie, Digié née Deleval Jeanne, Dubois née Lemaire Philomène, Findinier née Blanguan Louise, Joos née Debril Germaine, Lagaisse Emma, Laugié née Papegay Léonie, Ketiérée Berthe, Cattelle née Laugié Gabrielle, De Bois née Starquit Hélène, De Knuydt née Baert Louise, Dhaenens née Detante, George née Decuyper Marie, Lévêque née Pruvot Julie, Morits née De Bruyne Philomène, Parent née Pille Noémie, Samuner née Baudalet Amélia, Vienne née Lefeuvre Marthe, Breyne née Bougenier Marie, De Geetere Camille, Deleu née Lefebvre, Flament née Flament Angèle, Ghesquière née Delporte Pauline, Ghyselinck née Depoortère Madeleine, Lebraut née Vincq Eléonore, Leroi née Dael Rachel, Leroy Julienne, Philippe née Dutrieux Valentine, Potigny née Caudrelier Marie, Strus née Neydt Elise, Tanghe Justine, Betrains Madeleine, Casène née Ghekière Isabelle, Cornil née Vanhaecke Marie, De Leers née Loiseau Victorine, De Potter née Perrée Jeannette, Derisbourg née De Bue Agnès, Deveerman née Lefèvre Gabrielle, Dubois née Forton Catherine, Dubus née Lohez Ida,

Decottois née Deroo Zélie, Moreau née Gradelet Laure, Ramette Julienne, Thieffry née Debuigne Elise, Behey Eudoxie, Broutin née Dumoulin Rachel, Carette née Fallet Henriette, Catel née Vander Das Elisabeth, Hauteœur née Camberlein Madeleine, Lemaistre Clémence, Lenoir née Teirlinck Marie, Marchand née Trifaut Hélène, Naessens Marie, Potier née Catteau Germaine, Rachez née Sénéchal Madeleine, Rosseuw née Salembiez Germaine, Tondereau née Schmidt Anne, Tullifer née Decau Aurélie, Turpain née Pollet Marie, Verdonckt née Vander Aa Emma, Bégard née Delvaux Eugénie, Blommaers née Burghgraeve Alidor, Cluytens née Renard Rosalie, Dejoncker née Dutilleux Angèle, Derycker née Delacroix Louise, Dubar née Brevet Aline, Dujardin Jeanne, Duthilleul Emilie, Dubois née Demarle Marie, Duthoit née Scriban Marthe, Fenet née Vanden Wildenberg Jeanne, Hénon née Delerue Jeanne, Henrison née Derycke Julienne, Henninck Emilie, Laemont Léonie, Laigniez née Ortio Gabrielle, Legrand née Veinne Denise, Menet née Huard Blanche, Morel née Caron Marie, Noterman née Dejonghe Elise, Oehin née Florin Jeanne, Rigaut née Houzé Léonie, Rousselle née Mas Sophie, Serrure née Delplace Victorine, Sthoer née Delannoy Léontine, Alloo née Van Caekenberghe Marie, Bruyère née Lequin Clémence, Dhaennens née Dennedt Louise, Elleboode née Coulon Rachel, Guidez née Lombaerde Jeanne, Mattenhove née Claekens Marie, Patin née Gerondal Marie, Plasmon née Fontaine Jeanne, Van Box Som née Dejonghe Julia, Vanhalle Maria, Van Stappen née Baton Jeanne, Appel née Chartreer Léonie, Billiau née Hette Julienne, Blondeau née Demarquoy Elodie, Bouchaert née Paulus Berthe, Cool née Deroubaix Julia, Coulon née Joubier Céline, Her Suzanne, Kesteloot Aline, Leclercq Honora, Lecocq née Deljeetere Thérèse, Martin née Brabant Adelaïde, Monner née De Bruyker Aline, Rudant Germaine, Tabary née Théry Yvonne, Tilleu née Declercq Germaine, Van Kerkhove Rachel, Verbeke née Goesaert Bernardine, Wuyts Aurélie, Breen née Dubos Joséphine, De Corte Raymonde, Dubart née Savary Fanie, Galland née Léonard Sidonie, Genns née Labbe Céline, Keghels Mélanie, Larivière née Wartelle Germaine, Barbillon née Quinart Julienne, Debats née Tavernier Sidonie, Delhaye Adèle, Deminel Marie, Duyck née Corroen Noémie,

Engels Medula, Janssens née Govaert Maria, Malézieux née Dhondt Lucienne, Marchand née Freymont Madeleine, Sonnevillle Angèle, Van Driessche née Frère Elodie, Van Liehtervelde Sidonie, Baudrin née Lemort Jeanne, Boes née Mattiau Clémentine, Brabant née Tison Aurélie, Broutin née Beaury Elmire, Carpentier née Bigarri Marie, Delbecque née Zezimbroucke Marthe, Denys Fernande, Devolder née Smit Julie, Doutrelon née Hol Julienne, Dujardin née Maes Angèle, Duquenne née Langlois Francine, Duterte née Lequin Joséphine, Favier née Dhellemme Marie, Fourot née Turpin Céline, Gillioequée, Roussel Olimpe, Groulez née Deledicque Maria, Herbaut née Schwerzicq Claire, Legrand née Nicolet Marie, Leleu Jeanne, Lenglen née Blanquart Jeanne, Loriaut Marie, Loridan née Broux Gabrielle, Malézieux née Bulti Victoria, Manceau née Deldrève Hélène, Maréchaux Marie, Mast née Vanden Driessche Charlotte, Metro née Jourdain Julienne, Michaux veuve née Rousselle Rachel, Allard née Martal Palmyre, Ameloot née Darne Jeanne, Callieboet née Darne Maria, Cayer née Monder Hélène, Dezitter Céline, Douchez Julienne, Dubdèle Marie, Dupont née Hendoux Marie, Fleurisse née Willoquet Adèle, Haviez née Hanspié Hélène, Leclercq née Pollet Rachel, Salleman née Bovy Claire, Salomé née Fressin Marie, Vandenabeele née Knockaere Marie, Vermeersch née Prévost Blanche, Degand née Dubus Berthe, Delecluse née Leroy Amélia, De Rudder Marie, Devos née Caudrelie Irma, Gille née Vanwaes Albertine, Leroi née Tefry Blanche, Muteau née Lejon Hortense, Puchon Emilia, Tiédrez née Leclercq Alice, Van Essche Maria, Boone née De Caevel Angèle, Carpentier née Vanderschelden Malvina, Cassiman née Laing Marie, Cneuvets née Petit Clotilde, Gouman née Debreucq Maria, Lodigeois née Mairesse Laure.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans votre séance du 10 Juillet dernier, vous nous avez autorisé à traiter avec diverses Compagnies l'assurance contre l'incendie du Nouveau Théâtre.

La Compagnie « La Confiance » n'ayant pu à ce jour nous remettre son contrat de participation dans cette assurance, soit 3 %, et la Ville ne pouvant attendre plus longtemps cette régularisation, nous vous prions de nous autoriser à traiter avec d'autres Compagnies le pourcentage de cette assurance.

Adopté.

1346

—
Assurances.
Nouveau Théâtre.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

La Commission administrative des Hospices nous a fait parvenir, pour être soumis à votre examen, avec les pièces annexées réglementaires :

- 1° Le Compte administratif des Hospices pour l'Exercice 1913 ;
- 2° Le Compte de Gestion du Receveur pour le même Exercice ;
- 3° Le Budget additionnel de cette Administration pour 1914.

Ces documents sont bien établis, ils n'ont soulevé aucune réserve de la part de la Commission administrative, et nous vous demandons de les approuver.

Avis favorable.

1347

—
Hospices.
Budgets et Comptes.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Nous vous soumettons des demandes de liquidation de pensions formulées en faveur de :

Grimonprez Georges, sergent clairon, né le 2 Octobre 1860, incorporé le 8 Septembre 1889 ;

1348

—
Sapeurs-Pompiers.
Caisse
des Retraites.

Libessart Elie, avertisseur, né le 8 Décembre 1859, incorporé le 15 Décembre 1889 ;

Vital Edmond, caporal, né le 20 Juin 1859, incorporé le 1^{er} novembre 1889 ;

Dubus Maurice, sapeur de 1^{re} classe, né le 28 Janvier 1856, incorporé le 22 Septembre 1889 ;

Lemarquant Georges, adjudant, né le 30 Octobre 1864, incorporé le 31 Mai 1884.

Des certificats médicaux dûment établis, constatant que ces hommes ne sont plus aptes à continuer leur service, nous vous prions, conformément à l'article 132 du règlement de la Caisse des Retraites des Sapeurs-Pompiers, d'allouer une pension de 300 fr. à chacun des intéressés, à partir du 1^{er} Janvier 1915.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

1349

*Bourses et Subsidés.
Année 1914-1915.*

MESSIEURS,

D'accord avec votre Commission de l'Instruction publique, nous vous prions d'approuver les propositions d'allocations de bourses et subsidés en ce qui concerne les Lycées Faidherbe et Fénelon et l'Institut industriel.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

LYCÉE FAIDHERBE. — Compléments en espèces.

ANCIENS

Barbier Aimé	185	Guiselin Paul	245
Détrez Adrien	80	Lecouffe Robert	170
Fauberghe Paul	245	Lips Louis	320
Fauverghe Maurice	245	Salez Emile.	170
Frappart Emile.	150	Tribout Raymond	110

Demi - pension.

ANCIENS

Déjardin Hubert	639	Leroy Léon.	639
---------------------------	-----	---------------------	-----

Compléments de demi-pension.

ANCIENS

Boidin André	378	Fiévet Gustave	160
Danchin André.	384	Hauteœur René	359
Danchin Maurice	330	Ogez Robert.	459
Depuyper Gustave.	485	Portier Jean.	384
Drouin Jean.	379	Théry Paul	414

Externat surveillé et Livres.

ANCIENS

Bailly Arthur	345	Prévost Michael	345
Beaufort Pierre.	345	Sagon Henri.	291
Debièvre Jacques	552	Thobois André.	291
Dereux Eugène.	291	Vermeulen Georges	291
Hollandt Paul	291		

NOUVEAU

Beaujot Emile	291
-------------------------	-----

Externat surveillé.

ANCIENS

Delgrange Maurice.	315	Delmar Arsène.	261
----------------------------	-----	------------------------	-----

Surveillance et Livres.

ANCIENS

Deleplace Charles	120	Letellier Louis	120
-----------------------------	-----	---------------------------	-----

Externat simple et Livres.

ANCIENS

Descamps Marcel	255	Plez Marc	255
---------------------------	-----	---------------------	-----

NOUVEAU

Descarpentries Albert.	102
--------------------------------	-----

Externat simple.

ANCIENS

Avinée Eugène.	180	Meurdesoif René	180
Béghin Raymond	180	Stremier Jean	225
Bouchery Maurice.	225	Thonet Charles.	225
Maes Georges	180		

NOUVEAU

Carlier René	180
------------------------	-----

Livres.

ANCIENS

Arnold Georges.	30	Ladrière Pierre.	30
Bassement Daniel	30	Liénard Pierre	30
Béghin Silvain	30	Moux Louis.	30
Danhiez André.	30	Lefebvre André	30
Defretin Henri	30	Lefebvre Julien.	30
Delattre Henri	30	Pepiot René.	30
Demagny Julien	30	Waringhien Gaston	30
Dupont Lucien.	30	Solasse Albert	30
Hioco René.	30		

NOUVEAU

Foubert Maxime.	30
-------------------------	----

LYCÉE FÉNELON**1° Remises universitaires primaires — Surveillance et Livres**

Melles

ANCIENNES

Barboille Marie-Thérèse	84	Haccart Yvonne	84
Crespel Marie-Louise	84	Jourdain Marthe	84
Dubrunfaut Marie-Louise.	84	Laurent Berthe.	84
Dupont Andréa.	84	Laurent Valentine	84
Fiévet Fernande	84	Leroy Germaine	84
Haccart Suzanne	84	Loyher Marie-Thérèse	84

NOUVELLE

Trolin Marie-Louise	84
-------------------------------	----

Livres.

ANCIENNES

Box Germaine	30	Lamour Marguerite.	30
Darchez Simonne	30	Six Antoinette	30

NOUVELLES

Bazin Yvonne	30	Delequeuche Marguerite.	30
------------------------	----	---------------------------------	----

2° Bourses communales.

ANCIENNES

Boivin Madeleine, bourse communale.	150		
id. livres	30		180
Brienne Simonne, bourse communale.	150		
id. livres	30		180
Dumazy Yvonne, bourse communale.	150		
id. livres	30		180
Métifeu Béatrix, bourse communale.	150		
id. complément d'internat.	208		358

NOUVELLES

Provino Madeleine, bourse communale	150	
Collin Lucie, bourse communale	150	
id. livres	30	180
Loyer Marcelle, bourse communale	150	
id. livres	30	180
Lévy Suzanne, bourse communale	150	
id. livres	30	180
Lévy Marguerite, bourse communale	150	
id. livres	30	180

3^o Subsides.

ANCIENNE

Delonque Marguerite 400

NOUVELLES

Metifeu Antoinette 153 Darras Jeanne 100
Thisse Giselle 153

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

INSTITUT INDUSTRIEL

ANCIENS

Ansar	560	Gaubert	560
Lerebours	200	Roberget.	310
Boidin	310	Guyot.	560
Mairesse.	360	Docquier.	300
Matthew	410	Hirt	250
Navarre	300	Nignot	560
Hallez	250	Mortreux	250

NOUVEAUX

Cocheteux Jules	310	Saint-Venant	310
Defives	310	Cocheteux Victor	310
Dufour	310		

Adopté.

1350

—
*Ecole pratique
d'Industrie.
Subvention de l'Etat*

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

La Trésorerie générale nous a fait parvenir un mandat de 2.992 fr. à titre de subvention de l'Etat, à l'Ecole pratique d'Industrie.

Nous vous prions, Messieurs, d'admettre cette somme en recettes, et de voter un crédit d'égale importance à rattacher à l'article 180 du Budget ordinaire de l'Exercice 1914 « Ecole Baggio » matériel scolaire, accroissement et entretien de l'outillage.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, admet en recettes la somme de 2.992 fr. et vote en dépenses un crédit d'égale importance à rattacher à l'article 180 du Budget ordinaire de l'Exercice 1914.

1351

—
*Impression et Vente
de l'organe
« Le Bulletin
de Lille ».*

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Nous avons été mis dans l'obligation, par l'Autorité allemande, de publier, sous son contrôle, un organe destiné à relater les actes d'administration pendant le séjour des troupes allemandes à Lille.

Nous vous prions, Messieurs, de décider que les frais d'impression de cet organe seront payés sur l'article 7 des crédits additionnels « Dépenses nécessitées par la guerre » et de décider en outre l'admission en recettes du produit de la vente des numéros du « Bulletin de Lille ».

Adopté.

1352

—
*Bureau
de Bienfaisance.
Budget primitif
pour
l'Exercice 1915.*

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

La Commission administrative du Bureau de Bienfaisance vient de nous envoyer, pour examen, son Budget primitif pour l'Exercice prochain. Les prévisions de recettes et de dépenses paraissent bien établies et nous vous prions de vouloir bien donner un avis favorable à l'approbation de ce Budget.

Avis favorable.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. Verhelst, entrepreneur des travaux de marbrerie et soubas-
sements au théâtre, demande un acompte sur les sommes qui lui sont
dues et qui s'élèvent approximativement à 8.000 fr., rabais et 10^e de
garantie déduits.

Le crédit de ce lot étant dépassé et la situation n'ayant pas été
régularisée, il ne nous a pas été possible, jusqu'à présent, de lui verser
un acompte quelconque.

La situation actuelle pouvant se prolonger, nous pensons qu'il y a
lieu de donner, en partie, satisfaction aux entrepreneurs qui en feraient
la demande.

Nous vous prions de décider qu'il sera versé à M. Verhelst le
montant du 10^e de garantie retenu jusqu'à présent, soit : 2.508 fr. 34,
puisqu'il restait encore approximativement 8.000 fr. pour garantie.

Adopté.

1352 1

Théâtre.

Marbrerie :
Remboursement
du
10^e de garantie.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

L'Autorité allemande a exigé à ce jour le paiement des sommes
suivantes :

1 ^o Pour contribution de guerre.	7.420.000
2 ^o Pour frais de ravitaillement de troupe.	3.800.000
3 ^o Pour les amendes infligées à la suite du retard apporté dans le versement d'une somme de 100.000 fr.	100.000
Total.	11.320.000

Nous vous prions, Messieurs, de vouloir bien ouvrir un crédit
d'égale somme à inscrire dans les comptes de l'Exercice courant.

*Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de
11.320.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'Exer-
cice 1914.*

La séance est levée à sept heures.

1353

Contribution
de guerre
et Ravitaillement
des
troupes allemandes

No. 16

Ch. Devalle

[Handwritten signature]

Crépy Saint-Leger

[Handwritten signature]

Remy

[Handwritten signature]

Liégeois - lre

[Handwritten signature]

Dubucq

[Handwritten signature]

Baudou

[Handwritten signature]

Brachens d'Haye

[Handwritten signature]

Cuyne

[Handwritten signature]

Legrand-Herman

[Handwritten signature]

Lesot

[Handwritten signature]

Loche

[Handwritten signature]

Buisine

[Handwritten signature]

Bare

[Handwritten signature]

Ducastel

[Handwritten signature]

Leleu

[Handwritten signature]

Lessenne

[Handwritten signature]

Laurichin

[Handwritten signature]